

12.—Lieutenants-gouverneurs des provinces et des territoires, 1867-1945, législatures et premiers ministres, 1934-45, et ministères actuels, tels que constitués au 31 décembre 1945—fin

TERRITOIRE DU YUKON

NOTA.—Le Yukon, autrefois district des Territoires du Nord-Ouest, fut déclaré indépendant en 1898. La loi du Yukon pourvoit à la constitution d'un gouvernement local formé d'un fonctionnaire exécutif en chef désigné sous le titre de commissaire mais classifié depuis sous le titre de contrôleur; et d'un conseil législatif électif composé de trois membres dont le mandat est de trois ans. Le Conseil territorial du Yukon remplit à peu près les fonctions des gouvernements provinciaux. Le contrôleur remplit les fonctions du cabinet provincial et les trois membres du Conseil territorial, celles du parlement provincial. Le siège du gouvernement local est à Dawson, mais le contrôleur agit sous la directive du Gouverneur Général en Conseil ou du Ministre des Mines et Ressources, à Ottawa.

COMMISSAIRES DU YUKON

Nom	Date de la nomination	Nom	Date de la nomination
JAMES MORRO WALSH.....	17 août. 1897	GEORGE PATTON MACKENZIE (commissaire de l'or).....	1er avril 1918
WILLIAM OGILVIE.....	4 juill. 1898	PERCY BEARISTO REID (commissaire de l'or).....	1er avril 1925
JAMES H. ROSS.....	11 mars 1901	GEORGE IAN MACLEAN (commissaire de l'or).....	1er avril 1928
FRED TENNYSON CONGDON.....	1er mars 1903	GEORGE ALLAN JEKELL (contrôleur).....	30 juin 1932
WM. WALLACE BURNS MCINNES.....	27 mai 1905		
ALEXANDER HENDERSON.....	17 juin 1907		
GEORGE BLACK.....	1er fév. 1912		

CONSEIL TERRITORIAL

(Trois membres élus pour trois ans en 1944)

District de Dawson.....	JOHN R. FRASER, Dawson
District de Whitehorse.....	ALEXANDER A. SMITH, Whitehorse
District de Mayo.....	ERNEST J. CORP, Keno Hill

Section 3.—Relations entre le Dominion et les provinces*

La phase actuelle des relations entre le Dominion et les provinces date de la Conférence fédérale-provinciale de décembre 1936. A cette époque, la sécheresse et la baisse des prix avaient placé le gouvernement de l'Alberta en défaut partiel de paiement de sa dette en souffrance et les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba avaient fait savoir clairement à la Conférence qu'à défaut d'assistance, ils seraient forcés de prendre des mesures semblables. Sur l'invitation du Ministre fédéral des Finances et des Premiers Ministres des trois Provinces des Prairies, la Banque du Canada a entrepris une analyse de leur situation financière. Le rapport de la Banque a été publié le 15 février 1937 pour le Manitoba, le 15 mars pour la Saskatchewan et le 7 avril pour l'Alberta. Ce rapport recommande une certaine assistance financière provisoire de la part du gouvernement fédéral, mais conclut qu'il ne semble pas y avoir d'autre solution possible que celle que pourrait apporter une enquête complète sur les pouvoirs financiers et les responsabilités des organismes administratifs canadiens à tous les degrés. Outre les difficultés spéciales des Provinces des Prairies, le fardeau des secours avait affaibli la situation financière de tous les gouvernements provinciaux et municipaux et ceux-ci se révélaient tout à fait incapables d'en porter totalement le poids.

* Rédigé pour l'Annuaire par M. Alex. Skelton, Banque du Canada, Ottawa.